

Rapport de W Dumont sur le rapport SEVE 2009 « Prix Qualité du service »

Le syndicat de l'Eau du Var-Est (SEVE) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), siégeant à la mairie de Fréjus. Il approvisionne en eau potable la communauté d'agglos Fréjus-Saint Raphaël, la communauté de communes Pays Mer Estérel (le Puget + Roquebrune), et les communes des Adrets, Bagnols en Forêt, le Muy, Sainte Maxime (partiellement) avec gestion de la distribution en régie (les Adrets) ou en délégation. Son Conseil est présidé par G Ginesta avec 3 vice présidents : MM Bouvard (Roquebrune), Lahondès (le Muy), et W Dumont (Bagnols). Les nouveaux statuts votés le 25 juin 2010 prévoient que le nombre de VP est dorénavant déterminé par l'organe délibérant sans minimum de trois comme avant. L'organigramme de son Service Administratif et Technique, présidé par G Ginesta assisté des DG des services des mairies de Saint Raphaël et Fréjus, et conseiller technique B Eisenlohr, affiche ainsi une prépondérance de la Communauté d'Agglos.

Le SEVE a délégué l'exploitation en affermage à Véolia (CMESE) jusqu'au 31 décembre 2015.

L'intérêt pour les communes d'appartenir à ce syndicat, est la quantité, la qualité et le prix de l'eau.

En 2009, l'eau du SEVE (et son prix) provenait de :

- Ressources propres du syndicat par prise dans l'Argens et forages dans sa nappe alluviale (usines du Muy et du Fournel à Roquebrune) 10 303 060 m3 soit 53,3% gratuit
- La SCP (lac Saint Cassien, liaison future avec Verdon) 4 913 544 m3 soit 25,4% à 0,683 E/m3
- La S2E Siagnole (y compris forage la Barrière) 4 117 600 m3 soit 21,3% à 0,221 E/m3

Au total 19 334 204 m3 à 0,221 E/m3 permettant la distribution de 17 618 571 m3 d'eau potabilisée dont environ 363 000 m3 (2,06%) pour Bagnols.

Pour la sécurité d'alimentation les ressources actuelles du SEVE sont suffisantes quoique tendues en période de pointe (Août, le 17 pour Bagnols en 2009). Il faudra globalement les augmenter de 50% d'ici 2015. Les communes membres du SEVE disposent d'unités de production et d'un réseau d'adduction (cf. plan synthétique page 4 du rapport) permettant une bonne disponibilité de l'ensemble de la ressource, la dilution de caractéristiques de conductivité (Fournel) ou de dureté (le Muy) élevées ou une pondération de production lors de la présence d'acides humiques en périodes de fortes précipitations (SCP). Mais Bagnols est une exception, comme les Adrets ou le quartier de Saint Jean de Cannes à Fréjus, étant fournies exclusivement par la Siagnole, le premier via le répartiteur du Jas neuf, les deux autres par des stations de pompage. Car il existe un *problème de qualité* pour cette origine lors de périodes de fortes pluies élevant rapidement la turbidité *et de quantité* en période d'étiage. D'ailleurs Véolia rappelle toujours (cf. page 50/88 de son rapport 2009 de délégataire du SEVE) que pour Bagnols la turbidité ayant été réglée par l'installation du haut Queyron, le SEVE continue à étudier son besoin de secours d'alimentation quantitative nécessaire par une autre ressource. Un forage proche du terrain de vol à voile ayant donné une ressource importante mais impropre à la consommation (pesticides et bactéries), la recherche continue.

A noter aussi que le Délégué rappelle de nouveau dans son rapport au SEVE qu'il doit investir pour la mise en place dans toutes ses usines (Fournel, Gargalon, le Muy) d'un traitement des boues pour les rendre compatibles avec une mise en décharge.